



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-106

Objet : Délibération portant actualisation du tableau des participations aux organismes de regroupement et subvention pour 2022

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	20	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	8	L'an 2022, le 13 avril à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis salle Dejean à Pompignac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	31/III/2022		
Date d'affichage	01/IV/2022		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Céline DELIGNY ESTOVERT**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses		Roselyne DIEZ
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Annie MUREAU LEBRET
Hélène LE ROUX	Pompignac		Gérard SEBIE
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses		Patrick BONNIER
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le **19 avril 2022**

N° 2022-106**Objet : Délibération portant actualisation du tableau des participations aux organismes de regroupement et subvention pour 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2021-79 du 15 décembre 2021 portant tableau d'affectation des participations aux syndicats et des reversements aux communes pour 2022

Considérant la réunion du Bureau communautaire et de la conférence des maires en date du 29 mars 2022

Rapport de synthèse :

La participation aux organismes de regroupement est fixée par les Conseils syndicaux desdites structures. Des représentants de la Communauté de Communes "Les Coteaux Bordelais" y siègent.

Le Conseil syndical du SEMOCTOM prévoit une augmentation de 8.34% des tarifs de la collecte de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais ».

Le Conseil syndical du SYSDAU a décidé du montant de la participation à 20 902 € cette année, augmentation en rapport avec la population croissante.

Le syndicat mixte Gironde Numérique calcule sa participation en tenant compte de la population et du potentiel fiscal. Depuis 2018 est ajoutée la cotisation de l'adhésion de la Communauté de Communes et des communes membres aux services facultatifs de Gironde Numérique.

Depuis 2019, la Communauté de communes contribue au fonds de concours en investissement pour le projet Gironde Haut Méga (fibre optique à l'abonné).

Le Pôle Territorial du Cœur Entre Deux Mers demande une participation de + 2 089.40 € par rapport à l'an passé, uniquement dû à l'augmentation de la population, soit 65 109.30 €.

Les participations aux syndicats dans le cadre de la loi GEMAPI sont évaluées selon les périmètres et les actions prévues.

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'ajuster le tableau des participations aux organismes de regroupement comme suit :

Organisme	Participations 2021	Participations 2022
SEMOCTOM Saint Léon	2 225 976.87 € (dont 9 102.60 € intervention bennette)	2 459 923.22 € (dont 12 762.10 € intervention bennette)
Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers Targon	63 019.90 €	65 109.30 € (8 mensualités de 8 138.66 €)
SYSDAU Bordeaux	20 296 €	20 902 €
GIRONDE NUMERIQUE - Bordeaux Adhésion au syndicat Adhésion aux services de GN	7 619 € 18 461 €	7 940 € 18 830 €

Fonds de concours GHM (investissement)	29 489 €	29 489 €
Syndicat Mixte Ruisseau du GUA Yvrac	41 276 €	41 276 €
SIETRA Pimpine Pian Lignan de Bordeaux	12 841 €	12 841 €
SMER Branne	15 397.88 €	24 244.04 € (en 2 versements)

2. De verser une subvention annuelle à :

	Subvention Annuelle 2022
Association des Dirigeant Territoriaux du Créonnais Siège : Mairie de Fargues St Hilaire	100 €

3. D'inscrire les sommes nécessaires au budget 2022 ;
4. De rappeler que par délibération du 15 décembre 2021 une avance, sur le paiement des participations au SEMOCTOM, au Pôle territorial et au SMER, a été accordée ;
5. De confirmer le mandatement des participations du SEMOCTOM et du Pôle territorial sous forme de mensualités.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 14 avril 2022



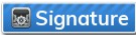


Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant actualisation du tableau des participations aux organismes de regroupement et subvention pour 2022



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	14/04/2022	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	14/04/2022	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	15/04/2022	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président